

RÈGLEMENT DU CONCOURS **CHAMPIONNATS DE FRANCE DE KARAOKE 2023**

SELECTION CHAMPIONNATS DU MONDE KWC 2023

ARTICLE 1 - Organisation

L'association **ESSENTIEL Créa'Prod – 3 rue des Ecoles – 26120 MONTMEYRAN** organise les CHAMPIONNATS DE FRANCE DE KARAOKE 2023 et la sélection aux championnats du monde KWC 2023.

ARTICLE 2 – Jours et horaires du concours

Les présélections du concours auront lieu par INSCRIPTION ECRITE (dossier d'inscription à demander à l'adresse e-mail : essentielcreaprod@gmail.com ou à télécharger sur le site : www.kwcfranceofficiel.com - (onglet inscriptions).

A réception du dossier d'inscription dûment complété accompagné du règlement (art. 5), il vous sera demandé de faire parvenir une vidéo de votre prestation. Le visionnage des vidéos (cf. Article 6) envoyées par les concurrents sera réalisé après le 30 avril 2023. Seuls 60 candidats seront choisis par le jury pour participer à la finale nationale.

Les candidats sélectionnés seront avertis par mail.

La finale NATIONALE aura lieu à la SALLE DES FETES de MONTMEYRAN – 26120 - dans la DROME le **Dimanche 25 JUIN 2023 dès 10h. Elle sera organisée comme suit :**

- **Une demi-finale aura lieu de 10h à 18h.** 60 candidats seront auditionnés. Seuls 10 candidats seront retenus pour la finale.
- **La finale aura lieu le même jour entre 20h et 22h.** A l'issue de cette finale, le jury délibèrera pour désigner le vainqueur de l'édition 2022 et lui remettre son billet d'avion pour la finale des KWC.

ARTICLE 3 - A qui s'adresse le CHAMPIONNAT DE FRANCE de karaoké ?

Le concours s'adresse **UNIQUEMENT aux chanteurs amateurs majeurs** de plus de 18 ans au moment du concours. Il n'y a pas de catégorie. Sont considérés comme chanteurs amateurs les chanteurs (chanteuses) qui n'ont jamais eu de contrat professionnel ou semi-professionnel et qui, même sous statut amateur, ne se produisent pas de manière régulière et dont la source de revenu principale est le chant. Le candidat ne doit également avoir signé aucun contrat avec un label. S'il s'avère qu'un(e) candidat(e) contrevienne à ce règlement, il/elle sera immédiatement éliminé(e) dudit concours sans possibilité de remboursement de son inscription.

Le candidat doit représenter la France et être citoyen : c'est-à-dire avoir un passeport national et un numéro de sécurité sociale en France. Le candidat doit résider en France depuis plus de deux ans au moment de sa candidature

Les organisateurs se réservent le droit de faire l'évaluation finale concernant l'éligibilité de tout participant au-delà de ces conditions d'inscription. Les participants peuvent être invités à signer un document juridique et à fournir la preuve de leur éligibilité. Toutes les questions relatives à l'éligibilité des concurrents doivent être traitées, clarifiées et réglées au plus tard 7 jours avant la finale nationale. Une preuve de réclamation sera exigée. Les chanteurs de l'année dernière sont les bienvenus (sauf le gagnant) et les chanteurs de cette année seront également éligibles en 2024. **Les membres organisateurs et les membres du JURY du présent concours s'interdisent de participer à l'évènement.** Seuls les adhérents **non-membres élus** de l'association ESSENTIEL CREA PROD pourront, s'ils le désirent et s'ils remplissent les conditions d'éligibilité, participer au concours.

ARTICLE 4 - Date limite d'inscription

La date limite des inscriptions est fixée par les organisateurs, au 30 AVRIL 2023 à minuit. Attention : Aucun dossier reçu après échéance limite ne sera pris en considération. Les dossiers devront être complets à cette date. Le matériel soumis au dossier d'inscription ne sera pas retourné. (C'est pourquoi il est demandé d'envoyer les vidéos par WE TRANSFER à l'adresse mail de l'association : essentielcreaprod@gmail.com)

ARTICLE 5 – Coût de l'inscription

Le coût d'inscription est de 25 € par concurrent. Cette somme devra être réglée par chèque à l'ordre de l'ASSOCIATION ESSENTIEL CREA'PROD au moment de l'inscription ou réglé par CB directement sur le site internet dédié : www.kwcfranceofficiel.com

A QUOI SERT LE COUT DE CETTE INSCRIPTION ? : L'organisation de cet évènement NATIONAL est entièrement organisé par des bénévoles. Le montant récolté via les frais d'inscription va servir UNIQUEMENT à régler la cotisation aux KWC (1400€ à l'année afin d'être pays partenaire) et à financer le voyage et l'hébergement du CHAMPION DE FRANCE afin qu'il ou qu'elle puisse participer aux CHAMPIONNATS DU MONDE à PANAMA du 6 au 11 novembre 2023. Aucun bénéfice à quelque titre que ce soit ne sera réalisé par l'association à l'issue de ce concours.

ARTICLE 6 – Vidéo de pré-sélection :

La compétition se déroulera avec des vidéos préenregistrées.

-Vous êtes libre d'interpréter n'importe quelle chanson que vous aimez dans n'importe quelle langue, style ou genre. Si la chanson est dans une langue inconnue de notre jury vidéo, nous pouvons demander une traduction en anglais.

-Vous pouvez filmer votre vidéo à l'intérieur, à l'extérieur, à la maison, dans un pub, n'importe où. N'oubliez pas que votre performance de chant doit être la chose principale dans la vidéo.

-Vous pouvez utiliser un microphone ou vous pouvez également chanter directement dans le micro de la caméra. Vous pouvez utiliser un mélangeur, un compresseur, un égaliseur, une réverbération, etc. tant que la performance vocale est en direct et capturée avec la vidéo.

-La vidéo doit être un plan et aucun montage n'est autorisé. Il ne peut pas y avoir de coupures ou de montages, juste une prise de vue en direct en une seule prise

-Une seule caméra est autorisée

-La vidéo doit être tournée de face. La caméra peut bouger mais le visage du chanteur doit être visible à tout moment.

-L'audio peut être enregistré sur un appareil séparé, mais en même temps avec la vidéo. La synchronisation labiale n'est pas autorisée et est un motif de disqualification.

-L'utilisation d'autotune ou de tout logiciel de réglage similaire est interdite et est un motif de disqualification.

- L'utilisation de Smule ou de toute application similaire dotée d'un réglage automatique ou d'améliorations audio et/ou d'une image de marque similaires est interdite et constitue un motif de disqualification.

-La vidéo doit commencer là où la chanson commence et se terminer là où la chanson se termine. Seul le rognage des points de départ et d'arrivée est autorisé. Veuillez enregistrer uniquement les chansons. Pas de présentations, d'explications, de remerciements ou d'autres messages parlés.

-Aucune édition d'aucune sorte : aucun fondu d'entrée ou de sortie, aucun graphique, aucun logo, aucun texte d'aucune sorte

Les organisateurs se gardent le droit de disqualifier une vidéo si nous constatons qu'elle a été modifiée de quelque manière que ce soit.

-La bande-son de votre vidéo est ce que vous obtenez pendant le tournage. Absolument aucune édition n'est autorisée sur le son non plus.

-La vidéo doit être tournée d'assez près pour que vous puissiez être bien vu et entendu et d'assez loin pour que la musique puisse également être entendue au cas où vous chantez directement dans votre appareil photo. Vous voudrez peut-être d'abord enregistrer des vidéos de test pour trouver la meilleure distance et le meilleur niveau de volume.

-Si vous chantez avec un microphone à courte portée, il doit être visible. Si l'audio est capturé avec un appareil d'enregistrement ou un microphone qui capture de plus loin, n'utilisez pas de « accessoires » ou de faux micros.

-La durée maximale d'une vidéo est de 7 minutes. (Habituellement, les chansons de 3 à 4 minutes fonctionnent mieux en compétition !)

-La vidéo doit être horizontale. Les vidéos horizontales sont plus belles dans une émission télévisée.

-La vidéo ne doit PAS inclure de textes de karaoké, d'autres personnes, marques ou logos et tout type de message pouvant être interprété comme offensant

-Si vous utilisez des images d'arrière-plan, vous devez avoir les droits pour les utiliser.

-La chanson ou la performance ne doit pas comporter d'éléments considérés comme offensants. Cela pourrait entraîner une disqualification. Cependant, chez KWC, nous valorisons la liberté artistique (les gros mots sont autorisés s'ils appartiennent aux paroles originales) et chaque type de commentaire politique ou religieux doit être examiné au cas par cas.

-La vidéo ne doit être tournée qu'après avoir reçu ces instructions et elle ne doit être publiée nulle part avant cette compétition

ARTICLE 7 - Disponibilité du candidat

Le candidat s'engage lors de son inscription à être disponible le Dimanche 25 JUIN 2023 de 10h à 22 h pour la FINALE NATIONALE.

Le candidat s'engage également, dans le cas où il serait nommé CHAMPION DE France 2023, à participer aux CHAMPIONNATS DU MONDE DE KARAOKE du 6 au 11 NOVEMBRE 2023 à NES en NORVEGE. Il devra être en possession d'un passeport en cours de validité jusqu'à fin 2023 ainsi que d'un PASS SANITAIRE valide lui permettant de voyager à PANAMA.

ARTICLE 8 - Les épreuves FINALES :

Le DIMANCHE 25 JUIN 2023 - A partir de 10h – Salle des fêtes de MONTMEYRAN (26) : Début des Présélections : maximum 60 candidats

Les candidats devront :

- Interpréter une chanson de leur choix accompagnés d'une bande sonore et vidéo (Karaoké) proposée par leurs soins. Celle-ci devra être de bonne qualité (mp4 uniquement, sans chœurs, sans guide vocal). Cette bande sonore aura préalablement au concours été envoyée sur un espace DROPBOX dont le lien aura été envoyé au candidat une fois son inscription validée.
- Les duos, trios vocaux ne sont pas acceptés.
- Des prompts seront mis à disposition sur la scène devant les candidats puisqu'il s'agit d'un concours de Karaoké.

Les candidats se succéderont sur scène pour interpréter la chanson de leur choix devant un jury.

Les présélections dureront jusqu'à 18h.

A l'issue de ces sélections 10 candidats seront choisis par le jury.

De 18h à 20 h : pause repas

L'association ESSENTIEL CREA'PROD organisera, selon le nombre de participants à la finale, le déplacement d'un ou plusieurs FOOD-TRUCK de manière à assurer une pause repas rapide à proximité immédiate du lieu de concours.

20h : FINALE :10 candidats

Les candidats devront :

- Interpréter une chanson de leur choix (différentes des deux premières chansons déjà interprétées lors de la sélection et lors de la demi-finale) accompagnés d'une bande sonore et vidéo (Karaoke) proposée par leurs soins. Celle-ci devra être de bonne qualité (mp4 uniquement, sans chœurs, sans guide vocal). Cette bande sonore aura préalablement au concours été envoyée sur un espace DROPBOX dont le lien aura été envoyé au candidat une fois son inscription validée.
- Attention : cette bande sonore devra avoir été achetée ou téléchargée légalement.
- Les duos, trios ou groupes vocaux ne sont pas acceptés.
- Des prompts seront mis à disposition sur la scène devant les candidats puisqu'il s'agit d'un concours de Karaoke.

Les candidats se succéderont sur scène pour interpréter la chanson de leur choix devant le jury.

A l'issue de ces sélections 1 seul candidat sera choisi par le jury.

A 22H AU PLUS TARD, LE NOM DU CANDIDAT GAGNANT SERA ANNONCE ET LES MODALITES DE SA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DU MONDE LUI SERONT INDIQUEES.

ARTICLE 9 – Sacem

Les chansons interprétées lors du concours feront l'objet d'une déclaration à la SACEM.

ARTICLE 10 - Critères de sélection

Lors du concours, les candidats seront notés sur les critères suivants : **interprétation, prestation vocale (technique, rythme, justesse) et présence scénique.**

Tout retard ou absence sera éliminatoire.

ARTICLE 11 – Récompense

Le gagnant / la gagnante, outre l'honneur de représenter la France aux CHAMPIONNATS DU MONDE DE KARAOKE, sera récompensé (e) par la prise en charge de son billet d'avion **aller-retour + Hébergement pour participer aux CHAMPIONNATS DU MONDE DE KARAOKE (KWC) du 6 au 11 novembre 2023 à PANAMA** dans la limite de 1500 € (MILLE CINQ CENT EUROS).

Attention : les frais annexes, supplément hébergement, nourriture... **seront à la charge exclusive du candidat.**

Dans le cas où la période COVID ne permettrait pas au candidat de se déplacer comme cela a été le cas en 2020 et 2021 et que les Championnats du Monde sont à nouveau réalisés par VIDEO CHALLENGE, il sera prévu une dotation en matériel d'une valeur non encore estimée à ce jour au CANDIDAT VAINQUEUR DES CHAMPIONNATS DE France.

ARTICLE 12 - Les Frais de séjour pour les championnats de France :

Les frais de trajet liés au déplacement des candidats pour les championnats de France sont à la charge des candidats.

Article 13 – Respect du règlement

Le fait d'adresser un dossier pour participer à ce concours, implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 14 – Droit d'image

« J'autorise expressément l'ASSOCIATION ESSENTIEL CREA'PROD ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation aux CHAMPIONNATS DE France DE KARAOKE sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires. »

ARTICLE 15 – Éventuelles modifications

Si pour des raisons d'organisation et de cohérence, le présent règlement devait être modifié, les candidats en seront avisés.

ARTICLE 16 – RGPD

En application du règlement Européen de la Protection des Données (RGPD) – les informations personnelles concernant les candidats ne seront aucunement conservées après le championnat. L'association ESSENTIEL CREA PROD déclare d'ores et déjà détruire toutes traces de ces informations dans un délai maximum de 3 mois à l'issue du concours.

L'ASSOCIATION ESSENTIEL CREA'PROD